

VAISSELLE PLONGE T10

LES + PRODUITS :

Actions : Nettoyant, dégraissant, moussant

Parfum : Citron



PROPRIÉTÉS :

Liquide vaisselle concentré type 10.
Dégraissant, émulsionnant.
Pour le lavage de la vaisselle et la batterie de cuisine.
S'utilise à faible dose.
Dissout les matières grasses et décolle les souillures.

Parfum : citron



MODE D'EMPLOI :

. Diluer le produit dans de l'eau tiède à raison de 4 à 8 mL pour 5 litres d'eau.
. Laver puis rincer à l'eau claire.

Peut s'utiliser avec une pompe de dosage.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Liquide limpide visqueux jaune

pH : 7 +/- 1

Densité : 1.03 +/- 0.02

Parfum : Citron

Stockage : Pour une conservation optimale jusqu'à la DLU, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Si stockage inférieur à 5°C, le produit peut devenir nacré jaune pâle, mais à température ambiante le phénomène est réversible sans nuire à son efficacité.

Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) : 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques ; moins de 5% de : agents de surface non ioniques ; parfums ; agents conservateurs : masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2h-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (3:1) ; Fragrances allergisantes : (r)-p-mentha-1,8-diene (limonene).

**peut déclencher une réaction allergique.*



CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Bidon de **5L**. Réf. 002030001 - 128 bidons/palette

Bidon de **20L**. Réf. 002030003 - 28 bidons/palette



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL - Tenir hors de portée des enfants. Formule (N°0300) déposée au centre anti-poison européen (PCN). N° de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

